

16 février 2001 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la réorganisation de l'armée, la réforme de l'organisation de la défense et sur le rôle des réservistes dans l'armée et la gendarmerie, Paris, le 16 février 2001.

Monsieur le ministre,

Monsieur le secrétaire d'Etat,

Mesdames, mais il y en a, ce qui me réjouit, et messieurs,

En organisant cette rencontre avec le Conseil supérieur de la Réserve, j'ai voulu marquer l'importance que le Chef des armées attache au succès de cette réorganisation, qui est le dernier volet de la réforme des armées engagée depuis 5 ans.

Mais naturellement, l'officier de réserve que j'ai été se réjouit de retrouver ici un esprit et une ambiance qui ne s'oublie pas. Et j'ai plaisir à reconnaître parmi vous quelques visages d'anciens camarades.

Mais aujourd'hui, c'est de l'avenir que je voudrais vous parler, cet avenir des réserves que nous devons construire ensemble. A ce titre, je tiens à saluer particulièrement la présence parmi vous de jeunes réservistes dont je connais le dynamisme et dont je sais l'engagement et la disponibilité.

\*\*\*

Quand j'ai décidé en 1996 la réforme de notre organisation de défense, je n'ignorais pas que la professionnalisation allait modifier profondément la nature et l'exercice des rapports entre les Français et leur armée.

Cette réforme, vous le savez, était, on peut le dire, nécessaire et juste. Imposée par les conditions prévisibles d'engagement de nos forces dans un contexte politique et stratégique très modifié, elle était aussi indispensable en raison de l'inégalité sans cesse accrue devant les obligations militaires.

La suspension du service national a été massivement approuvée par les Français et reprise à son compte par le Gouvernement en 1997. Mais certains, dans l'armée d'active comme dans la réserve, ont alors pensé que le lien nécessaire entre la Nation et son armée pourrait s'en trouver, en quelque sorte, affaibli. Et beaucoup parmi vous ont pu craindre que leur compétence, leur dévouement d'officiers ou de sous-officiers de réserve ne trouvent plus à s'exprimer convenablement au service du pays.

Il n'en est rien, bien au contraire.

Jamais, en effet, l'image de nos armées n'a été aussi bonne, si l'on en juge par les sondages, Monsieur le ministre.

Plus précisément, l'information diffusée à tous les jeunes, garçons et filles, à l'occasion des journées d'Appel de préparation à la défense reçoit un accueil très favorable et fait naître des vocations militaires nombreuses.

L'armée professionnalisée, pour sa part, apprend à s'ouvrir à la société civile et les mesures prises, notamment récemment, par le ministre de la Défense pour élargir le recrutement et la formation des cadres contribueront sans nul doute et de façon très efficace à cette ouverture. Enfin et surtout, les réserves, par ailleurs indispensables à la Gendarmerie et aux armées dans

l'accomplissement de leurs missions, demeurent et doivent rester un vecteur privilégié de cohésion entre la société civile et la communauté militaire.

\*\*\*

Le cadre législatif et réglementaire de leur action est désormais fixé.

L'installation du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire, le 4 décembre dernier, complète et consolide cet édifice.

En associant aux représentants du ministère de la Défense et des associations de réservistes, des Parlementaires et des représentants des employeurs et des salariés de la société civile, votre Conseil témoigne de l'ambition du projet que nous avons, que le gouvernement a, pour les réserves.

Institution unique et exemplaire dans sa composition, le Conseil Supérieur doit jouer un rôle moteur dans la définition de l'organisation des réserves.

Sa tâche prioritaire est naturellement de favoriser les partenariats entre le monde du travail et la réserve militaire. Mais sa réflexion doit également porter sur les missions et les modes d'action de la "réserve citoyenne" et s'étendre au recrutement des futurs réservistes.

Votre Conseil doit enfin et surtout contribuer au renforcement de l'esprit de défense qui est au coeur de nos valeurs démocratiques.

Avant de revenir sur ces points, je voudrais vous rappeler une évidence simple. Les armées et la gendarmerie ont plus que jamais besoin des réserves. Leurs compétences professionnelles et leur expérience militaire sont des atouts indispensables, tant pour la sécurité du territoire national que pour le succès de nos engagements extérieurs. Leur participation active à la réflexion de défense et leurs liens avec la communauté militaire contribuent directement à son intégration au sein de la Nation.

Mais leur action s'inscrit désormais dans un cadre nouveau, totalement nouveau.

La sécurité de notre pays n'exige plus aujourd'hui la mobilisation de centaines de milliers de réservistes, le plus souvent mal équipés et dont seul l'encadrement avait, dans bien des cas, la compétence et la motivation requises.

La réserve militaire dont a besoin aujourd'hui notre pays est à la fois globale et plus sélective. Globale puisqu'elle fait appel, notamment dans la gendarmerie, à un nombre important de militaires du rang ou assimilés, formés et entraînés. Plus sélective, parce que dans ses diverses composantes, elle doit s'adapter aux besoins directs de nos forces et ne bénéficie plus des modes traditionnels de recrutement.

Enfin, autre différence, la réserve militaire s'appuiera davantage qu'autrefois sur d'anciens militaires d'active ou sous contrat, ce qu'impose la suspension du service militaire.

C'est ce corps mieux sélectionné, mieux entraîné, mais animé du même esprit de dévouement et de service, qui répondra aux besoins et aux attentes de la Nation.

\*\*\*

Trois défis majeurs vous attendent, que vous soyez membres du Conseil Supérieur de la Réserve, responsables militaires ou simples réservistes.

Le premier défi est celui du recrutement.

La nouvelle réserve, je l'ai dit, fera largement appel aux anciens militaires d'active. Il est naturel et légitime que les armées et la gendarmerie puisent dans cette population qu'elles connaissent et qu'elles ont formée.

Mais elles ne pourront pas et ne devront pas se limiter à ce mode de recrutement. Elles auront besoin de compétences professionnelles particulières qu'elles ne trouveront pas, forcément, dans ce vivier. Elles devront aussi et surtout faire appel à des citoyens volontaires, conscients de l'importance des enjeux de défense et désireux d'y apporter leur contribution, quelle qu'en soit la forme.

Le second défi est celui du partenariat entre le monde du travail et l'employeur à temps partiel que sera, pour de nombreux réservistes, le ministère de la Défense.

Le réserviste engagé dans la réserve opérationnelle sera lié par contrat à ce ministère. Ce contrat impliquera une certaine disponibilité. Un équilibre satisfaisant devra donc être trouvé entre les

contraintes de l'employeur, le besoin exprimé par la défense et les souhaits légitimes du salarié. A mon sens, la qualité de réserviste devrait être, pour un employeur en tous les cas, une garantie de motivation et de sens de l'intérêt général qui constitue un atout pour son entreprise ou pour son administration. L'habitude du commandement, le courage et le sens de la discipline sont des vertus précieuses pour un chef d'entreprise. Encore faut-il que ce "label de qualité", si j'ose dire, soit reconnu.

L'établissement de partenariats, profitables à toutes les parties, est donc aujourd'hui, le ministre a eu l'occasion de le souligner, une priorité.

Le troisième défi qui vous est lancé est celui de la "réserve citoyenne".

Son rôle a une importance fondamentale. C'est à elle qu'il reviendra, aux termes de la loi, d'entretenir l'esprit de défense.

Aucun objectif précis et quantifiable ne lui a été affecté. Ce n'est pas une réserve d'emploi, c'est une réserve de coeur et d'esprit, de liens charnels et de réflexion. La cohésion de la Nation est à la fois son socle et son objectif.

C'est à vous et à vous tous qu'il appartiendra de la faire vivre, de lui donner une forme et, je dirai, un visage.

Elle ne trouvera son sens et son efficacité que si les armées et la gendarmerie lui ouvrent leurs portes et s'associent à son action.

Elle ne s'imposera que si ses membres étudient, travaillent, s'expriment, notamment sur l'actualité de défense.

\*\*\*

La refonte de la réserve militaire complète et achève, je l'ai dit tout à l'heure, la réforme considérable que les armées conduisent depuis 5 ans avec une rigueur et un sens du devoir auxquels je tiens une nouvelle fois à rendre hommage.

Et je souligne l'importance que j'attache à ce que les Français, dans leur ensemble, soient conscients de l'importance du rôle et de l'action de la réserve militaire.

La journée nationale du réserviste, instituée par la loi, Monsieur le ministre, peut en être l'occasion et le support et je souhaite qu'on lui donne, dès cette année, un contenu concret. Il faut que nos compatriotes sachent que des dizaines de milliers d'entre eux consacrent volontairement une partie de leur temps libre au service de la Nation, pour leur défense pour leur sécurité.

Ils doivent aussi savoir que nos réservistes, "des hommes parmi les hommes", comme disait le Général de Gaulle à une époque où l'on ne parlait pas encore de parité, sont prêts, le cas échéant, à risquer leur vie pour leur patrie, comme l'ont fait tant et tant de leurs prédécesseurs.

A ce titre, ils méritent le respect et l'estime de tous.

Pour ma part, en tant que Chef des armées, je leur exprime toute ma confiance.

Je vous remercie.